

MGA AUDIT

AUDIT & DURABILITÉ

SOCIETE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE – BRETAGNE VIVANTE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

19 rue de Gouesnou
29200 BREST
SIRET 777 509 639 00061

Ce rapport contient 4 pages et l'annexe 18 pages.

www.mga-audit.fr

SOCIETE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE EN BRETAGNE – BRETAGNE VIVANTE

19 rue de Gouesnou
29200 BREST
SIRET 777 509 639 00061

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SEPNB – BRETAGNE VIVANTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, nous attirons votre attention sur le changement de référentiel comptable utilisé et sur les impacts de cette évolution de la réglementation sur les comptes annuels. Ces impacts sont indiqués dans la note « Faits marquants » de l'exercice.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Compte de Résultat par Origine et par destination :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du CROD décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Subventions :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous nous sommes assurés de la réalité et de la correcte comptabilisation des subventions d'exploitation octroyées sur l'exercice par les différents organismes financeurs.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport Moral et Financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous ont été adressés.

VI. Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient aux membres du Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres du Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BREST, le 13 Avril 2026

La Commissaire aux comptes

MGA AUDIT
Aurélie GOURITEN



ACTIF	31/12/2025		31/12/2024	
	Amort et prov	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement, études	148 341	-	-	351 317
Concessions, brevets, licences	101 286	2 311	9 701	517 643
Immobilisations incorporelles en cours	9 504	9 504	-	17 687
Avances et acomptes sur immobilisations				72 198
Immobilisations corporelles				89 031
Terrains (et aménagement de terrain)	518 462	518 462	464 468	958 844
Constructions, installations	1 538 930	1 361 079	192 346	607 093
Travaux Bois-Joubert	719 727	708 698	11 745	
Unité mobile de soins et base technique	0	0	-	
Matériel et outillage	519 822	458 743	66 143	
Matériel nautique	243 266	138 913	121 953	
Matériel de transport	421 219	237 027	169 264	
Matériel de bureau et informatique	259 008	181 060	60 307	
Autres immobilisations corporelles	539 476	300 664	166 879	
Immobilisations en cours	4 272	4 272	4 272	
Avances et acomptes sur immobilisations	1 450	1 450	715	
Biens reçus par Legs destinés à être cédés				
	36 000	36 000	36 000	
Immobilisation financières				
Titres immobilisés activité de portefeuille	305 183	305 183	317 093	
Autres titres immobilisés	321 201	311 201	308 237	
Total actif immobilisé	5 687 147	2 043 648	1 929 123	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
	149 218	4 669	40 396	
Créances d'exploitation				
Avances et acomptes versés sur commande	-	-	-	
Créances, clients et comptes rattachés	532 462	532 462	619 980	
Autres créances	3 071 828	3 071 828	2 432 236	
Valeurs mobilières de placement	13 538	2 885	2 885	
Disponibilités (banques et caisses)	586 467	586 467	716 668	
Charges constatées d'avance	23 244	23 244	16 348	
Total actif circulant	4 376 757	4 669	3 828 513	
TOTAL ACTIF	10 063 904	3 648 169	5 757 635	
PASSIF				
FONDS PROPRES				
Fonds propres				351 317
Fonds propres sans droit de reprise				517 643
Fonds propres avec droit de reprise				17 687
Réserves				72 198
Report à nouveau				-
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)				89 031
Situation nette				869 814
Subventions d'investissement				668 970
Provisions réglementées				
Total I				1 538 784
Fonds reportés et dédiés				
Fonds reportés liés aux legs et donations				703 761
Fonds dédiés				273 073
Total II Fonds reportés et dédiés				976 835
Provisions pour risques				85 027
Provisions pour charges (IFC, CET,)				407 790
Total III Provisions				492 817
DETTES				
Emprunts et dettes auprès établissements crédit				58 032
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				198 429
Dettes fiscales et sociales				569 862
Autres dettes				12 965
Legs en cours de réalisation				-
Avances et acomptes reçus				1 001
Produits constatés d'avance				2 567 011
Total IV				3 407 300
TOTAL PASSIF				5 757 635

MGA AUDIT CERTIFIÉ

ANNEXES

- Présentation de l'entité
- Faits marquants
- Règles et méthodes comptables
- Informations relatives au Compte de résultat
- Effectifs et rémunération
- Tableaux :
 - 1) Immobilisations
 - 2) Amortissements
 - 3) Provisions et dépréciations
 - 4) État des échéances, créances et dettes
 - 5) Fonds propres
 - 6) Fonds dédiés
 - 7) Compte de Résultat par origine et destination

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Bretagne Vivante – SEPNB est une association reconnue d'utilité publique œuvrant dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement sur les cinq départements de la Bretagne historique. Comptant près de 4 500 adhérents, elle gère plus d'une centaine de réserves dont 4 réserves naturelles nationales et 2 régionales.

L'association conduit de nombreux travaux de connaissances, d'expertise et de protection des espèces et des milieux naturels de Bretagne et développe une éducation populaire à la nature. Une équipe de 83 salariés : de chargés de projets, gestionnaires de réserve, éducateurs à la nature et d'administratifs ainsi que plusieurs centaines de bénévoles animent aujourd'hui ces actions sur l'ensemble du territoire.

ZONE D'ACTION DE L'ASSOCIATION

La zone d'action comprend les départements des Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan et éventuellement les départements limitrophes faisant biogéographiquement partie de la même région naturelle que la Bretagne historique. La zone d'action inclut les eaux, l'air, le sol et sous-sol de la zone maritime adjacente et de ses rivages (eaux intérieures, mer territoriale, zone économique exclusive, plateau continental).

BUTS DE L'ASSOCIATION

- 1) Connaître, conserver, promouvoir et protéger la faune et la flore naturelles en même temps que les milieux et les services écosystémiques dont elles dépendent (roches, paysages, sols, air et eaux) dans la zone d'action ci-dessus définie
- 2) Développer le goût et l'intérêt pour la connaissance du vivant et des écosystèmes, la géographie et la protection de la nature en privilégiant une éducation dans la nature.
- 3) Promouvoir et veiller à la protection de l'environnement en intervenant dans différents domaines indissociables et complémentaires de la protection de la nature (protection des espèces et des espaces) notamment dans les domaines suivants :
 - les impacts des aménagements,
 - la gestion des ressources naturelles (eau, air, sols, ressources marines),
 - l'utilisation de l'espace, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et les paysages,
 - les énergies,
 - les transports,
 - la gestion des déchets,
 - l'impact environnemental de la publicité,
 - l'impact humain sur le climat, la biodiversité et le niveau des mers,
 - et plus généralement toute activité se rapprochant directement ou indirectement de l'objet social de l'association.
- 4) Promouvoir et veiller à la diffusion et au développement d'une information environnementale vraie et loyale.

FAITS MARQUANTS

MGA AUDIT CERTIFIÉ

Le volume d'activité en 2025 s'est maintenu à un niveau proche de celui l'année 2024 qui était marquée par une croissance de 30 %. Les produits d'exploitation totalisent 5,2 millions d'Euros.

Le montant des legs est notablement en baisse, les subventions sont moindres mais les autres ressources se tiennent. Les soutiens issus de la générosité du public de 480 K€ sont essentiels dans notre modèle économique et conditionnent la poursuite de bon nombre d'actions de protection de l'environnement.

Les charges d'exploitations sont globalement stables, bien que la masse salariale évolue de +12,2%.
Le résultat d'exploitation s'est dégradé de + 155 K€ à -35 K€.

Le résultat global est déficitaire de 89 K€ et incite à la vigilance.

L'association a pu réaliser des investissements de 335 K€ et se désendetter. Ses fondamentaux restent solides.

Le montant des investissements s'élève à 326 K€, dont 54 K€ de réserves foncières, 100 K€ de matériels d'observation et du renouvellement de véhicules et des matériels informatiques.

Le désendettement se poursuit avec des remboursements d'échéances de 77 K€. Celui des Prêts garantis par l'état de la période Covid19 s'achèvent en juin 2026.

L'association est engagée dans une évolution en Conservatoire d'Espace Naturels de Bretagne et devrait rejoindre cette fédération au cours de l'année 2026.

Les comptes annuels de 2025 sont présentés selon l'évolution du règlement ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023.
L'impact sur la présentation du compte de résultat se traduit pour les montants et postes suivants :

	2025	Nouveau compte
Transferts de charges		
- Remboursement des assurances	9 045 €	758700
- Remboursement formation	24 377 €	649100
IJSS et remboursements sur salaires	3 072 €	649000
Cessions d'immobilisations		
Valeur nette comptable des cessions d'immobilisations	1 166 €	675000
Prix de vente des immobilisations	2 675 €	775000
Valeur nette comptable des cessions d'immobilisations financières	11 910 €	667000
Prix de vente des immobilisations financières	20 533 €	767000

REGLES ET METHODES COMPTABLES

MGA AUDIT CERTIFÉ

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes sont respectées :

- Image fidèle
- Continuité de l'exploitation
- Régularité et sincérité
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Séparation des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A compter du 1^{er} janvier 2025 l'association arrête ses comptes conformément au règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes (associations, fondations...) et intègre l'évolution du règlement N° 2023-03 du 7 juillet 2023.

METHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les constructions sont amortissables sur 20 ans.

Les aménagements de 10 à 15 ans

Les matériels de 1 à 7 ans

De 1982 à 1992, le plan d'amortissement des constructions de BOIS JOUBERT, a été calculé sur une base de 10 ans. A compter de 1993, la durée d'amortissement a été revue sur 20 ans, ce qui est plus conforme aux usages. Le sur amortissement a été calculé sur les années de 1982 à 1992 : Il est totalement amorti depuis 31/12/2012

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCK

MGA AUDIT CERTIFIÉ

Les stocks sont évalués selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FINANCEMENTS PUBLICS

Conformément à la réglementation comptable, les financements publics sont constatés dès réception de l'accord ou convention signée, en débitant le compte 441 financements publics à recevoir, par le crédit des comptes :

- 740 Pour les financements publics de projets ou fonctionnement,
- 131 Pour les financements perçus pour des équipements

Le compte 441 est crédité lors du versement effectif des fonds.

Les financements d'exploitation couvrant plusieurs exercices, sont constatés en produits constatés d'avance.

FINANCEMENTS PRIVÉS

Selon l'origine des fonds les produits sont constatés sur des postes différents

En provenance d'une société : compte 7542 – Mécénats,

de toute autre personne morale de droit privé : associations, fondations, fonds de dotation : compte 7551 – intégré au poste contributions financières d'autres organismes.

RESULTAT D'EXPLOITATION :

« Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice »

Le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG) a été publié et impacte ce traitement comptable.

La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice se comptabilise en 747 et non plus 777 et figure de ce fait dans le poste « Subventions » du compte de résultat, au niveau du résultat d'exploitation, compensant au sein de ce dernier agrégat les dotations aux amortissements de l'exercice, en 681.

Applicable en principe aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, une anticipation étant possible, l'association en accord avec sa Commissaire aux comptes a décidé de présenter son compte de résultat, selon ce règlement dès la clôture des comptes au 31/12/2023.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

MGA AUDIT CERTIFIÉ

200 actions SANOFI ont été cédées en 2025 ce qui a généré une plus-value de 8.623 €.
La valeur des placements s'est accrue en 2025 que ce soient les obligations ou les actions.
La situation du marché des obligations s'est améliorée, Une reprise de dépréciations de 1.204 € a été enregistrée au 31/12/2025.

LES RESULTATS :

Le résultat d'exploitation est négatif de 35.047 €, il était bénéficiaire de 155.442 € en 2024.

Le résultat financier de + 26.848 € s'améliore par rapport aux 19.761 € de 2024.

Le résultat courant mesure la performance économique de Bretagne Vivante car des missions spécifiques liés à des obligations consécutives à des legs sont menées par l'affectation dédiés des produits financiers. Ce résultat négatif de 8.199 € s'explique en partie par le retard du vote des financements FEDER des observatoires 2025.

Le résultat exceptionnel est négatif de - 76 571 € dans la lignée des -71.367 € en 2024. Une correction à la baisse de 39 K€ sur le leg notifié en 2024 représente l'essentiel de cette perte.

Le résultat net est négatif de -89.031 à € à comparer aux +100.188 € de 2024.

RESSOURCES PAR ACTIVITES

Les travaux de connaissance, les actions de conservation et la gestion des réserves restent les activités principales de l'association. Les axes agriculture et biodiversité et mer et littoral prennent de l'ampleur.

RESSOURCES PAR ACTIVITE	Produits en €	en %age
GESTION DES RESERVES	1 585 766	29,9%
CONNAISSANCE (Expertise)	1 437 034	27,1%
OBSERVATOIRES (Expertise)	365 986	6,9%
PLANS D ACTIONS (Expertise)	381 588	7,2%
COMMUN	405 579	7,7%
EDUCATION FORMATION	429 997	8,1%
AXES STRATEGIQUES MER, AGRICULTURE	446 602	8,4%
VIE ASSOCIATIVE PUBLICATIONS	214 467	4,0%
ACTIONS JURIDIQUES	32 434	0,6%
	5 299 453	100%

FINANCEMENTS PUBLICS

Les missions déléguées et subventions sur projets accordés pour 2025 se répartissent entre types de financeurs comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	PART
- État	972 676	40%
- OFB AELB	625 897	25%
- Région(s) :	347 303	14%
- Département(s) :	240 739	10%
- Communautés de communes, agglomérations :	165 749	7%
- Europe UE :	82 727	3%
Organismes sociaux (CAF)	7 240	0%
- ASP Emplois aidés	15 093	1%
	2 457 424 €	

Les Fonds Verts gérés par l'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) et la DREAL accentuent l'importance de ces financeurs. La part des fonds d'état ou de ses établissements publics atteint 65%. Elle n'était que de 46% avant la création de ce dispositif. La part des départements se réduit encore de 11% à 10%. Les fonds européens ne s'élèvent qu'à 83 K€, la baisse par rapport aux 210 K€ de 2025 s'explique par le retard du vote des Fonds Européens 2025 à 2028 pour les observatoires, ils sont attendus pour 174 K€.

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Les engagements de retraite (IFC) sont calculés selon la méthode dite « simplifiée » que peuvent retenir les entités de moins de 250 salariés. Leur total est calculé à 407.790 € à fin 2025. Suite à des départs de salariés avec une ancienneté importante, une reprise nette de 39.714 € est constatée, la dotation pour les salariés présent au 31/12/2025 représente 35.415 €.

Une provision de 6.200 € a été reprise pour couvrir le remboursement partiel versé à une société condamnée en première instance pour pollution et qui a obtenu cette décision en appel.

L'amélioration des marchés financiers sur les obligations permet une reprise de provision de dépréciation pour 1.204 €.

FONDS DEDIES

Enregistrement des dons de la famille Gallois en fonds dédiés pour la réserve Lopicque pour 24.000 €. Utilisation de 20.990 € du fonds dédié terrain pour corriger la réduction du Legs Bourgeat de 2024.

EFFECTIFS

La moyenne annuelle des Équivalents temps plein est de 76,9 (68,5 en 2024).

RÉMUNÉRATIONS

Les rémunérations annuelles brutes des trois salaires les importants représentent la somme de 152.176 € sur l'exercice

ENGAGEMENTS HORS BILAN ET SURETES :

Les titres détenus dans le portefeuille titres de la Banque Populaire sont nantis à hauteur de 305.983 €, montant des découverts et des encours de prêts souscrits dans cet établissement.

BÉNÉVOLAT VALORISE

Bretagne Vivante retient depuis 2020 la méthode de l'évaluation au coût équivalent d'un salarié de la structure.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, la formule suivante est utilisée dans la présentation des comptes pour la valorisation du poste « Bénévolat Contribution Volontaires en Nature »:

Valorisation brut horaire = « Indice » X par « valeur du point » X (1+ taux de charges patronales) / 151,67

Indice : La Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA) s'applique pour Bretagne Vivante. Cette convention définit de manière précise des indices de rémunération mensuelle, sur la base de 35 heures semaine, soit 151,67 heures par mois en fonction des tâches réalisées.

- Pour des missions du type gardiennage, prise de note sur le terrain, l'indice approprié est l'indice 280.
- Pour des missions de coordinations, de rédaction de publications le coefficient retenu est de 350.
- Pour les missions de la présidente et des vice-présidents, des membres du bureau, ainsi que les représentants mandatés à des instances de concertation l'indice approprié est le coefficient 400.

En application de cette méthode, l'évaluation des contributions volontaires ressort pour 2025 à 1,86 M€ qui correspondent à environ 76.400 heures (tableau ci-dessous).

HEURES DE BENEVOLAT	Temps hebdo	Total par an en Heures	Valorisation
Membres du bureau	15	6 240	179 012 €
Membres du conseil d'administration (sans fiche indiv)	5	5 200	104 424 €
Responsables de sections	8	7 072	177 520 €
Membres de sections	2	8 320	167 078 €
Responsables et correspondants des groupes thématiques	3	4 680	134 259 €
Membre des commissions administratives	2	22 048	632 510 €
Gouvernance - Mandatements		53 560	
Conservateurs réserves, par site	3	15 600	313 271 €
Centre de doc, PAB, Regain		1 270	36 434 €
Trunvel, Gravelots et autres		6 027	121 031 €
Totaux		76 457	1 865 540 €
Soit Equivalent Temps plein		48,4	

AUTRES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :

L'association bénéficie également de la mise à disposition de locaux par des collectivités pour une valeur de 84.210 €

Les mécénats de compétences ou les prestations en nature apportés par des entreprises sont évalués à 131.554 €

MGA AUDIT CERTIFIÉ

Bretagne Vivante – SEPNB
19, rue de Gouesnou –
29200 Brest

SIREN 777509639

Exercice clos le 31 décembre 2025

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Par virement	Par cession	
Immobilisations incorporelles						
FRAIS RECHERCHE ET DEVELOPPEM.	148 341					148 341
CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES	69 299				1 817	67 482
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPOR.	33 804					33 804
IMMOBILISATIONS INCORP E N COURS	-		9 504			9 504
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS						
Total I	251 444	-	9 504	-	1 817	259 131
Immobilisations corporelles						
TERRAINS NUS	464 468		54 491		498	518 462
AMENAGEMENTS DE TERRAIN	29 553					29 553
BATIMENT	144 306					144 306
CONSTRUCTION AMENGMT INSTALLATION	590 573		28 231			618 804
TRAVAUX BOIS JOUBERT	719 727					719 727
CONSTRUCTION BASE THEIX	23 013				23 013	0
MAISONS LAPICQUE	742 592		4 639		965	746 266
TRAVAUX TY BUTUN	26 754			26 754		-
MATERIEL OUTILLAGE	489 368		33 875		3 421	519 822
MATERIEL NAUTIQUE	245 557	-	-	-	2 290	243 266
INSTALLATIONS GENERALES	202 754		5 162			207 916
MATERIEL DE TRANSPORT	366 856	-	70 391		16 028	421 219
MATERIEL BUREAU, INFORMATIQUE	226 264		54 368		40 545	240 087
MOBILIER	18 921					18 921
MATERIEL DIVERS	52 053		67 569			119 622
MATERIEL AGRICOLE	179 208		32 730			211 938
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 272					4 272
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS	715		1 450	715		1 450
Total II	4 526 955	-	352 905	27 469	86 759	4 765 633
Biens reçus par Legs destinés à être cédés	36 000					36 000
Total III	36 000	-	-	-	-	36 000
Immobilisation financières						
OBLIGATIONS	307 241					307 241
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	10 209		1 760			11 969
AUTRES TITRES IMMOBILISES	1 991					1 991
TIAP	317 093				11 910	305 183
AUTRES DEPOTS	0					0
Total III	636 533	-	1 760	-	11 910	626 383
Total	5 450 933	-	364 169	27 469	100 486	5 687 147

Exercice clos le 31 décembre 2025

SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE				
AMORTISSEMENT	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminution Reprise exercice	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
AMORTISSEMENT ETUDES	148 341			148 341
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	64 421	3 363	1 817	65 967
AUTRES IMMOS	28 981	4 027		33 008
Total I	241 743	7 390	1 817	247 316
Immobilisations corporelles				
AGENCEMENTS AMENAGEMENTS TERRAINS	15 214	2 955		18 170
BATIMENT	24 797	7 911		32 708
AMORT CONSTRUCTIONS/INSTALLATIONS	552 164	5 648		557 812
AMORT CONSTRUC BOIS JOUBERT	707 983	715		708 698
AMORTISSEMENTS BASE THEIX	23 013		23 013	-
MAISONS LAPICQUE	727 156	4 097	965	730 288
TY BUTUNE	22 102			22 102
AMORTISSEMENTS MATERIEL	423 225	38 938	3 421	458 743
AMORT MATERIEL NAUTIQUE	123 603	17 379	2 070	138 913
AMORT/INSTALLATIONS GENERALES	70 051	17 894		87 945
AMORT MATERIEL TRANSPORT	197 592	55 463	16 028	237 027
AMORT MATERIEL BUREAU	175 724	34 069	40 064	169 728
AMORTISSEMENT MOBILIER	9 154	2 177		11 332
AMORT MATERIEL DIVERS BOIS J.	44 118	4 459		48 577
AMORT MATERIEL AGRICOLE	152 968	11 175		164 142
AMORT AUTRES IMMOS CORPORELLES	-			-
Total II	3 268 864	202 881	85 560	3 386 184
TOTAL	3 510 607	210 271	87 377	3 633 500

Exercice clos le 31 décembre 2025

PROVISIONS et DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminution Reprise exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour investissements	-			-
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Total I	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges (2)	19 700		6 200	13 500
Provisions pour garanties données aux clients	-			-
Provisions pour amendes et pénalités	-			-
Provisions pour pertes de change	-			-
Provisions pour pensions et obligations similaires (1)	412 089	35 415	39 714	407 790
Provisions pour impôts	-			-
Provision pour risque et charge	71 527			71 527
Total II	503 316	35 415	45 914	492 817
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres de participation			-	
Sur autres immobilisations financières	11 204		1 204	10 000
Sur stocks et en-cours	4 669			4 669
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations	-		-	
Total III	15 873	-	1 204	14 669
TOTAL	519 189	35 415	47 118	507 486

(1) La provision pour IFC (indemnités de fin de carrière) a été reprise à hauteur de 39 714 suite aux départs et dotée de 35 415 € par le compte de résultat conformément à la méthode appliquée à compter de 2019.

(2) reprise de provision de 6.200 € clôture de l'affaire KERJEAN

Exercice clos le 31 décembre 2025

ETAT DES CREANCES (A)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières (dépôts cautions)	11 969	2 969	9 000
De l'actif circulant			
Avances et acomptes		-	
Clients douteux ou litigieux	4 950	4 950	
Autres créances clients	527 512	527 512	
Financement public à recevoir	3 003 271	2 709 418	293 853
Personnel et comptes rattachés	5 650	5 650	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 020	4 020	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 910	2 910	
Divers	37 915	37 065	850
Débiteurs divers	18 062	0	18 062
Charges constatées d'avance	23 244	23 244	
TOTAL	3 639 503	3 317 738	321 765

ETAT DES DETTES (B)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits : (2)				
à un an maximum (concours bancaires courants)		-		
à plus d'un an à l'origine	55 982	35 656	20 326	-
Emprunts et dettes financières diverses	2 050	2 050	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	198 428	198 428		
Dettes fiscales et sociales	569 862	502 421	67 441	
Dettes sur immobilisations				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 965	12 965		
Avances et acomptes	1 000	1 000		
Produits constatés d'avance	2 567 011	2 385 647	181 364	
TOTAL	3 407 298	3 138 167	269 131	-

(2)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts souscrits en cours d'exercice	- €	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	77 716 €	77 716		

Exercice clos le 31 décembre 2025

VARIATION DES FONDS PROPRES (ART.432-22)	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE MONTANT		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE MONTANT
	MONTANT		MONTANT	du public	MONTANT	du public	MONTANT	du public	
Fonds propres sans droit de reprise	351 317						-		351 317
Fonds propres avec droit de reprise	517 643								517 643
Ecart de réévaluation	-								-
Réserves	17 687								17 687
Report à nouveau	-	27 990	100 188						72 198
Excédent ou déficit de l'exercice		100 188	100 188				89 031		89 031
Situation nette	958 845		-				89 031		869 814
Fonds propres consommables	-								-
Subventions d'investissement	607 093					61 878			668 970
Provisions réglementées	-								-
TOTAL	1 565 938		-			61 878	89 031		1 538 783

Si l'entité est en capacité ou prend la décision d'identifier dans ses fonds propres la quote-part des fonds propres issus de la générosité du public, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice est ventilée dans le tableau ci-dessus.

Art 432-22

Du fait de l'antériorité des éléments nous ne sommes pas en mesure de retracer la part issue de la générosité du public figurant dans les fonds propres reprise de 27.059 € correspond au travaux maison lapique

Exercice clos le 31 décembre 2025

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	Montant au début de l'exercice	Reports (augmentations)	Utilisation	Transferts	Montant à la fin de l'exercice
SUBVENTIONS D EXPLOITATION					
FDS DEDIES INV GLENAN	19 261				19 261
FDS DEDIES INV GROIX	50 973				50 973
FDS DEDIES INV VENEC	45 291		3 002		42 289
Contributions autres					
PROJETS POST ERIKA	110 325 €				110 325
RESSOURCES LIEES GENEROSITE DU PUBLIC					
LEGS ET DONATIONS					
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS	372 395				372 395
FONDS DEDIES LAPICQUE	23 000	24 000	4 639		42 361
FONDS DEDIES BARBAZA	32 863				32 863
FDS DEDIES TERSIGUEL	50 500				50 500
FONDS DEDIES TERRAINS	226 632		20 990		205 642
AUTRES DONS					
FDS DEDIES INV TRACTEUR M-A	17 600		4 400		13 200
FDS DEDIES PARRAINAGES	3 730	2 356			6 085
FONDS DEDIES LA MOTTE		4 881			4 881
FONDS DEDIES KOHERON		9 750			9 750
FONDS DEDIES BJB	789		789		0
FONDS DEDIES BAIE DE MORLAIX	7 613		1 903		5 710
FONDS DEDIES MONTS ARREE	11 400		800		10 600
Total Fonds dédiés	972 371	40 987	36 524	-	976 835

Exercice clos le 31 décembre 2025

Compte de résultat par Origine et Destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	MONTANT	Dont Générosité du public	MONTANT	Dont Générosité du public
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	95 034	95 034	99 035	99 035
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons	187 575	187 575	174 985	174 985
- Mécénat	68 210	68 210	77 031	77 031
- Legs, donations et assurances-vie	92 184	92 184	328 069	328 069
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	175 028	175 028	244 942	244 942
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 048 026		1 812 058	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 550 960		2 688 642	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	45 914		28 859	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	36 523	33 521	104 955	70 846
TOTAL	5 299 453	651 552	5 558 576	994 908
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France (A)				
- Actions réalisées par l'organisme	5 075 566	584 320	3 957 121	778 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	550	550	550	550
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	17 862	17 862	16 532	16 532
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 572	3 572	943 052	3 306
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	245 686	-	304 112	-
5 - IMPOT SUR LES REVENUS MOBILIERES (1)	4 261	4 261	3 648	3 648
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE (B)	40 987	40 987	233 372	192 872
TOTAL	5 388 484	651 552	5 458 387	994 908
EXCEDENT OU DEFICIT	- 89 031	- 0	100 188	0

Détail des missions	
1.1 Réalisées en France (A)	
Défense, conseil juridique et actions judiciaires	26 963
Communication -Publications	33 776
Actions des Antennes	89 947
Station de Trunvel	11 110
Réserve de Goulien Cap Sizun et antenne DZ	10 566
Réserve Paule Lapicque	75 292
Reserve de Serent Kerfontaine	14 023
Réserve Pen en toul	9 239
Moins values biens reçus par Leg	20 990
Contribution à l'autofinancement sur les programmes	
Plan d'action protection des espèces	22 063
Observatoires	80 140
Vie associative Groupe thématiques	41 822
Axes stratégiques	
Mer et littoral	47 894
Agriculture et biodiversité	50 000
Education environnement	42 881
Réseau réserves	7 614
	584 320
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE (B)	40 987
Terrains projets futurs	7 237
Réserve Paule Lapicque	24 000
Réserve Goulien Cap sizun	9 750

MGA AUDIT CERTIFIÉ

(1) Produits financiers du Leg Lapicque

Les cessions d'actifs étant en 2024 liées aux legs précédents ces postes sont classés en pdt et chg liés à la GDP